

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	50

**CONVOCATION**

Datée	Du 21/03/25
Affichée	le 21/03/25

**OBJET**

**Approbation des tarifs du mini  
camp organisé du 21 juillet 2025  
au 25 juillet 2025 au sein du site  
<< base de loisirs de Pont  
d'Ouilly>>**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**du Conseil communautaire  
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

**SÉANCE DU 27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi vingt-sept mars à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le vingt et un mars 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Didier PITOU a été nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

**Pouvoirs :** Philippe THOURET a donné pouvoir à Philippe CROTEAU  
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER  
Lionel GONNET a donné pouvoir à Didier COUSIN  
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN  
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle CLOUCHÉ  
François HUREL a donné pouvoir à Pierre DUFAY  
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Dominique NETZER  
Joël BRUNET a donné pouvoir à Jacky DE TAEVERNIER

**Représenté :** Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

**Absents excusés :** Pascal SUARD, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

**Absentes :** Alexandra DEPARIS-AUBRIE, Nathalie RIBAUT

Accusé de réception en préfecture  
061-200068468-20250327-2025-03-27-101-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Madame HELLEUX, Vice-Présidente déléguée au scolaire présente la mise en place d'un mini camp à destination de 20 enfants pour une durée de 5 jours/4 nuits (du 21 juillet 2025 au 25 juillet 2025) au sein du site « base de loisirs de Pont d'Ouilly ». Ce mini camp s'inscrit dans le cadre du nouveau PEDT de la collectivité.

Le séjour est réalisé en structures tentes dont les dépenses en acquisition du matériel nécessaire ont été entérinées sur le budget 2024.

Le séjour est ainsi décomposé : Canoé kayak (2 heures d'activités)/Parcours accro-branches/Tir à l'arc/Randonnée/Géo-caching L'encadrement des enfants nécessite la présence de 3 animateurs sur les 5 jours/4 nuits.

Le budget prévisionnel du séjour s'établit comme suit :

dépenses	
hébergement + activités	1 474,60 €
Frais de personnel	2 018,00 €
transports	1 000,00 €
Alimentation	700,00 €
<b>Total</b>	<b>5 192,60 €</b>
Recettes	
Redevances	4 000,00 €
Participation CAF	472,80 €
<b>Total</b>	<b>4 472,80 €</b>
<b>Solde</b>	<b>- 719,80 €</b>

Il est précisé que les familles peuvent bénéficier d'aides de la CAF et de la MSA pour financer le séjour.

Il est vous est proposé de fixer les tarifs selon la grille ci-dessous, établie en fonction du quotient familial.

Tranches du QF		Coût famille
H	H < 427€	200.00€
G	427 € < G < 600€	220.00€
F	601€ < F < 800€	235.00€
E	801€ < E < 1000€	250.00€
D	1001€ < D < 1200€	270.00€
C	1201€ < C < 1400€	290.00€
B	1401€ < B < 1800€	310.00€
A	A > 1801€	330.00€
Hors CDC	Hors CDC	

Accusé de réception en préfecture  
061-200088468-20250327-2025-03-27-101-DE  
Date de télétransmission : 01/04/2025  
Date de réception en préfecture : 01/04/2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la volonté de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle de proposer des séjours (en corrélation avec le PEDT) pendant les vacances scolaires ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les tarifs du mini camp 2025 ci-dessus
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le - 1 AVR. 2025  
Publié en ligne le - 1 AVR. 2025  
Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER

